

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Salle F.Podevin, 11 rue A. Rolland à Langrune-sur-mer, en séance publique.

Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
14/12/2023	727	CREATION DE LA SAS NACRE ENERGIE : PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE AU SEIN DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES CŒUR DE NACRE	Approuvée
14/12/2023	728	PARTENARIAT AVEC LE CPIE VALLEE DE L'ORNE BILAN DES ACTIONS 2023	Approuvée
14/12/2023	729	BUDGET 2023 - DECISIONS MODIFICATIVES	Approuvée
14/12/2023	730	DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024	Approuvée
14/12/2023	731	TABLEAU DES EFFECTIFS	Approuvée
14/12/2023	732	TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024	Approuvée
14/12/2023	733	TARIFS 2024 DES SERVICES DE GESTION DES DECHETS	Approuvée
14/12/2023	734	COEUR DE NACRE TOURISME AVANCE VERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR	Approuvée
14/12/2023	735	COEUR DE NACRE TOURISME CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES	Approuvée
14/12/2023	736	AMENAGEMENT ABRIS VELOS ALLEE DU TEMPS LIBRE A DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Approuvée
14/12/2023	737	TITRES RESTAURANT PERSONNEL CŒUR DE NACRE	Approuvée

« Publié le 22/12/2023. Délibérations consultables sur le site internet www.coeurdenacre.fr rubrique « C2N »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
08 12 2023

DATE D'AFFICHAGE :
08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **25**
VOTANTS **29**

**CREATION DE LA SAS
NACRE ENERGIE :
PRODUCTION
D'ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE EN
AUTOCONSOMMATION
COLLECTIVE AU SEIN
DU PARC D'ACTIVITES
ECONOMIQUES CŒUR
DE NACRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le Code General des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2253-1,

VU les statuts de la SAS Nacre Energie ci-annexés,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes expose :

La loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) fixe pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Pour y parvenir, les énergies renouvelables devront représenter 40 % de la production d'électricité. La France s'est dotée pour atteindre cet objectif, d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Les collectivités ont un rôle important à jouer. Elles peuvent faciliter le développement de projets photovoltaïques sur les toitures de leurs bâtiments mais également en mettant à disposition des terrains dégradés pour la création de parcs solaires ou lors de projets d'aménagements publics.

Etant engagée dans une démarche de transition énergétique (Territoire labellisé « 100 % ENR à l'horizon 2040 ») Cœur de Nacre a étudié un projet collectif de production d'énergie photovoltaïque sur le parc d'activités qu'elle développe à Douvres-la-Délivrande sur une surface de 20 ha.

En partenariat avec le *SDEC Energie* et *Normandie Aménagement*, la faisabilité juridique, technique et économique de ce projet a été étudiée et confirmée.

Les principales caractéristiques techniques du projet sont les suivantes :



- Bâtiments équipés : 18
- Durée d'exploitation : 30 ans/toiture équipée (jusqu'en 2057)
- Consommation totale : 5 886 MWh/an
- Production : 2 411 MWh/an
- Production affectée : 1 934 MWh/an
- Taux d'autoconsommation : 80,2 %
- Puissance installée : 2 320 kWc
- Potentiel de production valorisé : 100 %

Pour la réalisation de ce projet, il est proposé de créer une société par actions simplifiée (SAS) regroupant la Communauté de Communes Cœur de Nacre, le *SDEC Energie* et *Normandie Aménagement*.

La Société par Actions Simplifiée est régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et particulièrement son article 109, ainsi que par les présents statuts.

La société a pour objet :

La production et la vente d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïque. La notion de production inclut l'ingénierie comprenant les études, le financement et le développement des projets.

La société peut réaliser toutes les opérations industrielles, commerciales, techniques, financières, juridiques, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Le tout directement ou indirectement, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, de prise de participation dans une société à objet connexe ou complémentaire, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années. Le capital social de la société est fixé à 410 000 €. Il est issu du bilan prévisionnel de la société.

Les statuts prévoient la répartition suivante du capital social :

- La communauté de communes Cœur de Nacre pour : 45 % : 184 500 €
- Le SDEC ENERGIE pour 40 % : 164 000 €
- Normandie Aménagement pour 15 % : 61 500 €

La présidence sera assurée par la communauté de communes Cœur de Nacre représentée par son Président.

Le Conseil d'Administration comprend un membre représentant chaque actionnaire à raison d'un membre par fraction de 10 % du capital, soit 4 membres pour Cœur de Nacre.

L'assemblée générale est composée d'un représentant de chaque associé par fraction de 5 % du capital dont les membres du Conseil d'Administration et des personnes invitées par le Président, soit 9 membres pour Cœur de Nacre.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE la création d'une Société par Actions Simplifiée entre la communauté de communes Cœur de Nacre, le *SDEC Energie* et *Normandie Aménagement* dénommée « Nacre Energie » ainsi que les statuts ci-annexés ;

FIXE la part de la communauté de communes Cœur de Nacre à 45 % du capital social de cette société soit 184 500 € sur un total de 410 000 € ;

DESIGNE la communauté de communes Cœur de Nacre en qualité de Président de cette société, conformément à l'article 14.1 des statuts de la société ;

DESIGNE les membres représentants la communauté de communes Cœur de Nacre au sein du Conseil d'administration (4 membres) de la société et de son Assemblée Générale (9 membres).

REPRESENTANTS CŒUR DE NACRE – NACRE ENERGIE	
Assemblée générale (9 membres)	Conseil d'administration (4 membres)
LERMINE Patrick	LERMINE Patrick
DUPONT-FEDERICI Thomas	DUPONT-FEDERICI Thomas
MACKOWIAK Elise	MACKOWIAK Elise
LEFORT Thierry	LEFORT Thierry
SAGET Thierry	
PAILLETTE Jean-Pierre	
BOSSARD Claude	
DELAHAYE Nicolas	
JOUY Cassandre	

ACCEPTÉ la signature des statuts en qualité de membre du Conseil d'Administration de cette société, conformément à l' article 14.2 des statuts de la société ;

AUTORISE Monsieur le Président de la communauté de communes à signer les statuts de ladite société et tout document utile à sa constitution et à procéder à toutes les diligences nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
08 12 2023

DATE D'AFFICHAGE :
08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **25**
VOTANTS **29**

**PARTENARIAT AVEC
LE CPIE VALLEE
DE L'ORNE
BILAN DES ACTIONS
2023**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Étaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas Dupont-Federici, Vice-Président en charge de l'environnement.

Il rappelle que par délibération en date du 31 mars 2022, le Conseil communautaire a approuvé un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Vallée de l'Orne (CPIE) pour la période 2022-2024.

L'objectif est de développer des actions permettant de contribuer à la qualité environnementale du territoire. En vertu de cette convention de partenariat, un programme d'actions est proposé chaque année et approuvé par la collectivité.

Au titre de l'année 2023, les actions proposées ont concerné :

- Action 1 : Opération « Rivage Propre » sur le territoire
- Action 2 : Programme « Pêche à pied récréative - Côtes du Calvados »
- Action 3 : Sensibilisation des publics sur les thématiques environnementales
- Action 4 : Observatoire Batracho-Herpétologique Normand (OBHEN)

La participation de Cœur de Nacre pour l'année 2023 s'élève à 9 846 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE le versement de la participation de Cœur de Nacre au CPIE Vallée de l'Orne d'un montant de 9 846 € au titre des actions réalisées en 2023.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
08 12 2023

DATE D'AFFICHAGE :
08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **25**
VOTANTS **29**

BUDGET 2023
DECISIONS
MODIFICATIVES

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Étaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Anne-Marie PHILIPPEAUX, Vice-Présidente en charge des finances.

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). En effet, lors de l'élaboration du budget, la collectivité prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au cours de l'exécution budgétaire, il est possible que certains postes doivent être ajustés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessiter l'inscription de crédits complémentaires.

Dans ce contexte, il convient d'effectuer les opérations suivantes :

*BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2
SECTION DE FONCTIONNEMENT*

DEPENSES

Chapitre 68 : + 993,00 €

La nomenclature M14 rend obligatoire l'inscription de provisions en cas de créances douteuses. Cette dépense n'avait pas été inscrite au budget primitif

Chapitre 66 : + 10,00 €

Les crédits concernant les écritures d'Intérêts Courus Non Echus (ICNE) doivent être abondés.

Chapitre 011 : - 1 003,00 €

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le chapitre de charges à caractère général est diminué.

*BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES – DECISION MODIFICATIVE N°2
SECTION DE FONCTIONNEMENT*

DEPENSES

Chapitre 68 : + 842,00 €

La nomenclature M14 rend obligatoire l'inscription de provisions en cas de créances douteuses. Cette dépense n'avait pas été inscrite au budget primitif.

Chapitre 011 : - 842,00 €

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le chapitre de charges à caractère général est diminué.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE les décisions modificatives telles que présentées.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
08 12 2023

DATE D'AFFICHAGE :
08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **25**
VOTANTS **29**

**DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2024**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Étaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Anne-Marie PHILIPPEAUX, Vice-Présidente en charge des finances.

En application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, il est possible, avant le vote du budget, d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, au titre du budget principal et des budgets annexes, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Aussi, il est proposé d'approuver cette autorisation afin de permettre à la collectivité d'engager, liquider ou mandater des dépenses si nécessaire, avant le vote du budget 2024, dans la limite fixée par la réglementation.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement si nécessaire, avant le vote du budget 2024, dans la limite fixée par la réglementation et telles que présentées :

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRE	BP 2023	DM N°1	TOTAL	25 %
20	157 000,00 €		157 000,00 €	39 250,00 €
204	1 240 000,00 €		1 240 000,00 €	310 000,00 €
21	1 161 000,00 €	2 000 000,00 €	3 161 000,00 €	790 250,00 €
23	655 000,00 €		655 000,00 €	163 750,00 €
TOTAL	3 213 000,00 €	2 000 000,00 €	5 213 000,00 €	1 303 250,00 €

BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES

CHAPITRE	BP 2023	DM N°1	TOTAL	25 %
20	2 700,00 €	2 500,00 €	5 200,00 €	1 300,00 €
21	25 204,11 €	- €	25 204,11 €	6 310,03 €
TOTAL	27 904,11 €	2 500,00 €	30 404,11 €	7 610,03 €

BUDGET DECHETS MENAGERS

CHAPITRE	BP 2023	DM N°1	TOTAL	25 %
20	57 000,00 €	- €	57 000,00 €	14 250,00 €
21	403 482,34 €	- €	403 482,34 €	100 870,59 €
TOTAL	460 482,34 €	- €	460 482,34 €	115 120,59 €

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
08 12 2023

DATE D’AFFICHAGE :
08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **25**
VOTANTS **29**

**TABLEAU DES
EFFECTIFS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Étaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Anne-Marie PHILIPPEAUX, Vice-Présidente en charge des ressources humaines.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Service urbanisme

Cœur de nacre a engagé une procédure de recrutement pour un emploi de chargé de planification et du droit des sols au sein du service urbanisme, à la suite du départ du titulaire du poste le 1^{er} septembre 2023.

Au terme de cette procédure, il convient de recruter un agent non titulaire en contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 « *compte tenu des besoins des services et dans la mesure où aucun fonctionnaire n'a pu être recruté* » (article L. 332-8 2° du CGFP).

Service école de musique

Il convient de procéder au recrutement d'un enseignant de trompette, au grade d'assistant d'enseignement artistique à non complet (6,10/20^{ème}) afin d'assurer la continuité des activités de l'école de musique intercommunale.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique (CGFP),

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

ACCEPTE le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste de chargé de planification et d'instruction droit des sols sur le grade d'attaché territorial à compter du 1^{er} janvier 2024 « en raison de la nature des fonctions ou besoins des services » (article L. 332-8 2° du CGFP).

APPROUVE la création d'un emploi d'enseignant trompette sur le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à temps non complet (6,10/20^{ème}).

ACCEPTE le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet (6,10/20^e) sur le poste d'assistant d'enseignement spécialité trompette sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe territorial à compter du 1^{er} février 2024 jusqu'au 31 août 2024 « en raison de la nature des fonctions ou besoins des services » (article L. 332-8 2° du CGFP).

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :
08 12 2023

DATE D'AFFICHAGE :
08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **25**
VOTANTS **29**

**TRI A LA SOURCE DES
BIODECHETS A
COMPTER
DU 1^{ER} JANVIER 2024**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Étaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas DELAHAYE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets.

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit que l'ensemble des producteurs de « biodéchets » dispose d'une solution de tri à la source, à compter de 2024, dans le but de leur valorisation.

Ainsi, la collectivité disposant de la compétence « collecte et traitement des déchets » doit organiser la mise en place de ce tri à la source pour les ménages de son territoire, soit en proposant des solutions de collecte séparée et / ou de gestion de proximité (compostage).

Aussi, Cœur de Nacre répondra à la réglementation en proposant les solutions de proximité suivantes :

- Mise à disposition des composteurs individuels

La mise à disposition de composteurs individuels est proposée depuis 2009 sur le territoire de Cœur de Nacre. La politique de promotion s'est accélérée à partir de 2016 avec l'instauration de la tarification incitative. En 2023, on estime un taux d'équipement moyen des maisons individuelles sur le territoire de l'ordre de 50 % en 2023.

- Mise à disposition de lombricomposteurs

La solution du lombricomposteur se présente comme une solution alternative au compostage.

- Mise à disposition de composteurs partagés en pied d'immeuble ou sur le domaine public

Plusieurs sites sont identifiés à ce jour sur le territoire (Saint-Aubin-sur-mer, Bernières-sur-Mer, deux résidences privées à Courseulles-sur-mer) et suivis par le SYVEDAC. L'année 2024 sera consacrée au développement de ces sites en lien avec les syndicats de co-propriété, les bailleurs et les communes. Sont actuellement enregistrées les demandes des usagers qui souhaitent bénéficier de cette solution de tri.

Afin d'accompagner le déploiement de ces solutions de tri à la source auprès des habitants, le SYVEDAC, dans le cadre de la délégation de compétence en matière de prévention, prévoit l'intervention de maîtres composteurs de manière renforcée en 2024. Ainsi, il va être proposé à Cœur de Nacre la mise à disposition d'un agent pour 8 mois à compter du printemps prochain. Le maître composteur aura pour mission de sensibiliser les habitants, d'identifier les besoins notamment en matière de site partagé, d'accompagner les sites existants ainsi que les référents de notre territoire.

Dans la perspective de ce déploiement, une demande d'aide a été déposée auprès de la Région Normandie dans le cadre des projets « *IDEE ACTION – Réduction et valorisation des déchets* ». Le montant d'aide sollicité s'élève à 85 000 €, afin de participer au financement des composteurs et des actions de communication.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE la mise en œuvre des solutions de tri à la source des biodéchets sur le territoire de Cœur de Nacre telle que présentée.

SOLLICITE, à ce titre, le soutien financier de la Région Normandie, au taux le plus élevé.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
08 12 2023

DATE D'AFFICHAGE :
08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **25**
VOTANTS **29**

**TARIFS 2024 DES
SERVICES DE
GESTION DES
DECHETS**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandra, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas DELAHAYE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets.

Actuellement, la régie du service gestion et prévention des déchets prévoit unquement l'encaissement des recettes relatives à la mise à disposition des composteurs individuels de 400 L.

Dans le cadre du déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets (Loi AGECE), il convient de définir les tarifs pour :

- les composteurs individuels de 800 L,
- les composteurs de 400 L et 800 L
- les sites de compostages en pied d'immeuble et les lombricomposteurs.

Par ailleurs, il est proposé de fixer une redevance pour :

- le renouvellement des cartes de déchèteries lors d'une perte ou dégradation
- la délivrance d'un second badge d'accès aux dépôts des points d'apports volontaires ordures ménagères.

Il est précisé que la délivrance des badges, cartes, composteurs, lombricomposteurs ne sont pas des cautions et ne peuvent être aucunement remboursés.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE la grille tarifaire des services de gestion des déchets à compter de 2024, telle que présentée :

CARTES / BADGE "DECHETS"	€
Renouvellement de carte de déchèterie (perte / carte inutilisable)	10,00 €
Renouvellement du badge accès PAV OM ou second badge	10,00 €

COMPOSTAGE INDIVIDUEL	€
Mise à disposition de composteur individuel (1 ^{ère} demande)	10,00 €
Mise à disposition de composteur individuel (2 nd équipement)	50,00 €
Mise à disposition de composteur de 800 L (1 ^{er} équipement)	20,00 €
Mise à disposition de composteur de 800 L (2 nd équipement)	70,00 €

LOMBRICOMPOSTEUR	€
Mise à disposition de lombricomposteur avec 1 kit "Vers"	10,00 €

COMPOSTAGE PARTAGE EN PIED D'IMMEUBLE	€
Mise à disposition de composteur individuel (1 ^{ère} demande) jusqu'à 3	10,00 €
Mise à disposition de composteur individuel (2 nd équipement) jusqu'à 3	50,00 €
Mise à disposition de composteur de 800 L (1 ^{ère} demande) jusqu'à 3	20,00 €
Mise à disposition de composteur de 800 L (2 nd équipement) jusqu'à 3	70,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à modifier l'arrêté de régie de recettes correspondant, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
08 12 2023

DATE D’AFFICHAGE :
08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **25**
VOTANTS **29**

**COEUR DE NACRE
TOURISME
AVANCE VERSEMENT
TAXE DE SEJOUR**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Étaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Philippe CHANU, Vice-Président en charge du tourisme.

La compétence communautaire relative à l'accueil, l'information et la promotion touristique a été déléguée à l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) *Cœur de Nacre Tourisme* qui assure le fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal.

Conformément à la réglementation en vigueur (article L. 133 7 du code du tourisme), la communauté de communes est dans l'obligation de reverser le produit de la taxe de séjour à l'office de tourisme intercommunal.

Cette disposition est donc intégrée dans la convention d'objectifs et de moyens signée entre la communauté de communes et *Cœur de Nacre Tourisme*.

Il est ainsi prévu le versement d'un acompte sur le montant de la taxe de séjour avant le 31 janvier de l'année 2024.

Pour rappel, le produit total de taxe de séjour perçu par Cœur de Nacre en 2022 s'élevait à 779 275,79 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une avance d'un montant de 200 000 € à l'office de tourisme intercommunal *Cœur de Nacre Tourisme* au titre de la taxe de séjour.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
08 12 2023

DATE D'AFFICHAGE :
08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **25**
VOTANTS **29**

**COEUR DE NACRE
TOURISME
CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION DES
SERVICES
COMMUNAUTAIRES**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Étaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Philippe CHANU, Vice-Président en charge du tourisme.

La communauté de communes Cœur de Nacre met à disposition de l'office de tourisme intercommunal *Cœur de Nacre Tourisme* une partie de ses services administratifs, afin d'assurer le bon fonctionnement de ses activités.

Les services de Cœur de Nacre mis à disposition concernent les missions suivantes :

- une prestation globale en matière de comptabilité (suivi comptable et budgétaire, mandatement de dépenses et titres de recettes.....).
- la gestion de la régie de recettes de la taxe de séjour.

Le coût de la prestation comprend notamment les charges de personnel liées au fonctionnement des services mutualisés. Au titre de l'année 2023, le coût de cette prestation est fixé forfaitairement à 14 000 €.

La convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition des services communautaires avec *Cœur de nacre Tourisme* tel que présenté et annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
08 12 2023

DATE D'AFFICHAGE :
08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **32**
PRESENTS **25**
VOTANTS **29**

**AMENAGEMENT
ABRIS VELOS
ALLEE DU TEMPS
LIBRE A DOUVRES-LA-
DELIVRANDE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Étaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Cœur de nacre achève actuellement l'aménagement des abords du centre culturel *C³ Le Cube* et du cinéma *Cinénacre* situés allée du temps libre à Douvres-la-Délivrande.

L'objectif de ces travaux est d'offrir un espace végétalisé, convivial et sécurisé, en lien avec l'aire de stationnement et le centre aquatique *Aquanacre*.

A ce titre, des arceaux vélos supplémentaires ont été installés sur le nouveau parvis pour les usagers, ainsi qu'à l'arrière du cinéma en faveur des personnels salariés et bénévoles.

Afin de compléter ces aménagements et d'encourager l'usage du vélo, il est proposé d'installer deux abri-vélos.

L'offre la mieux-disante a été proposée par l'entreprise LEBLOIS au prix global de 26 400 € HT.

Cet investissement peut bénéficier d'un soutien financier au titre du programme « ALVEOLE + » financé par les certificats d'économie d'énergie.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE l'achat de deux abris vélos dans le cadre de l'aménagement du parvis du centre culturel *C³Le Cube* et du cinéma *Cinénaçre*, allée du temps libre à Douvres-la-Délivrande.

SOLLICITE à ce titre, un soutien financier au titre du programme ALVEOLE +, au taux le plus élevé.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le devis de la société LEBLOIS au prix de 26 400 € HT, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS QUATORZE DECEMBRE A 18H30

DATE DE CONVOCATION :

08 12 2023

DATE D’AFFICHAGE :

08 12 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32

PRESENTS 25

VOTANTS 29

**TITRES RESTAURANT
PERSONNEL
CŒUR DE NACRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Fernand Podevin, 11 rue Abbé Roland à Langrune-sur-mer, en séance publique sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Étaient présents :

Mmes, PHILIPPEAUX Anne-Marie, PITEL Emmanuelle, TANNE Michèle, DUNY Muriel, DEULEY Fabienne, ROUSSEAU Isabelle, JOUY Cassandre, FRUGERE Carole, CRENEL Claudie, MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, DUPONT-FEDERICI Thomas, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, PAILLETTE Jean- Pierre, TRACOL Raphaël, GUINGOUAIN Jean-Luc, LERMINE Patrick, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre, DAUMAS Jean-Louis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes CARPENTIER Mireille (pouvoir à DUPONT-FEDERICI Thomas), REIJASSE Delphine (pouvoir à DEULEY Fabienne), VIVIEN Danièle (pouvoir LERMINE Patrick).
M. DUBOIS Patrick (pouvoir à PAILLETTE Jean-Pierre).

Absents non représentés :

MM. GAUQUELIN Yves, LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Anne-Marie PHILIPPEAUX, Vice-Présidente en charge des ressources humaines.

Le personnel de Cœur de Nacre bénéficie actuellement de titres restaurant d'une valeur de 8 €. Il s'agit d'un moyen de paiement qui permet aux agents de payer les frais de repas pris à l'extérieur du lieu de travail.

La participation de l'employeur au titres restaurant est de 50 % de sa valeur : elle est exonérée de cotisations sociales.

Compte tenu de l'évolution du coût des denrées alimentaires, il est proposé d'augmenter le montant des titres restaurant à 9 €.

Le coût supplémentaire pour la collectivité s'élève à environ 2 500 € par an.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE le nouveau montant des titres restaurant attribués au personnel de Cœur de Nacre à 9 euros, à compter du 1^{er} janvier 2024 et selon les modalités suivantes :

- Participation employeur : 4,50 €
- Participation agents : 4,50 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT

